

CLUB de BRIDGE de LESCAR

Règlement intérieur – Edition 2023

Ce règlement complète les statuts du Club de Bridge de LESCAR dans les domaines où les procédures sont plus évolutives.

Il devra être approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration du Club pourra, en cours d'année, apporter les ajustements nécessaires. Ces modifications seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire suivante.

1- ACTIVITES DU CLUB :

11- Préparation et direction des tournois de régularité :

Le Club organise des tournois de régularité à son initiative l'après-midi ou le soir en présentiel ou en ligne.

Les résultats, calculés en fin de séance, sont affichés et transmis sur internet.

Les enveloppes d'inscription sont conservées une semaine.

Le Comité de l'Adour peut solliciter le Club pour y organiser des tournois ou simultanés.

12-Cours et séances d'entraînement :

Ils sont programmés durant la saison aux horaires convenus entre les élèves et les enseignants. Gratuits pour les débutants, ils sont payants pour les cours de perfectionnement à des tarifs fixés par le Conseil d'Administration.

Les débutants, après une période d'essai de trois mois, devront être en possession d'une licence, la première étant offerte par le Club.

13- Compétitions :

Certaines qualifications, demi-finales ou finales de compétitions sont prévues au Club par note du Conseil Régional. Ces épreuves sont prioritaires et peuvent provoquer le déplacement ou l'annulation d'une activité du Club.

Les duplicates, organisés au Club, se déroulent en dehors des activités du Club (tournois, cours, réunions, etc.). La date et l'horaire de ces duplicates doivent être affichés à l'avance sur le tableau d'informations par le capitaine de l'équipe.

14-Simultanés et tournois de bienfaisance :

Certains simultanés, proposés par les instances (Comité, Fédération) peuvent avoir lieu pendant ou en dehors des activités programmées du Club. Ils deviennent prioritaires. Les tournois de bienfaisance peuvent être organisés au Club après l'aval du Conseil d'Administration.

2- SUBVENTIONS ET INDEMNISATIONS :

Pour inciter les joueurs du Club à participer le plus possible aux tournois de régularité et pour aider les compétiteurs à couvrir leurs frais, les mesures suivantes sont adoptées :

21-Réductions de fidélité :

Les joueurs licenciés ou sympathisants du Club, peuvent acheter des carnets de 12 ou 24 tickets à des tarifs préférentiels. Le montant des droits de table et le prix des tickets sont fixés par le Conseil d'Administration.

22- Aide aux compétiteurs :

Des subventions et des indemnités, définies par le Conseil d'Administration en début de saison, sont allouées aux joueurs licenciés du Club depuis au moins un an, selon les modalités affichées au tableau des compétitions.

3-ETHIQUE ET DISCIPLINE :

Une Commission d'éthique et discipline, en conformité avec les recommandations de la FFB, est créée à l'occasion de tous différends, litiges, contestations ou manquements à la discipline lors de la pratique du bridge dans les locaux du Club. Elle se composera d'un Président, désigné parmi les membres du CA par le Président du Club, et de 4 membres licenciés au Club volontaires ou désignés.

4-SECURITE :

Le Directeur de tournoi, à la fin de son tournoi, est responsable de la fermeture des fenêtres et portes (entrée et bureau) et de l'extinction des lumières et accessoires.

Si, pour des raisons diverses, il quitte le Club alors que des personnes y demeurent, il désigne un responsable mandaté pour la fermeture du Club.

Lescar, le

Le Président